



Demande de titre de séjour

Par **Mallokha**, le **03/08/2015** à **00:56**

Bonjour;

Etant en instance de divorce depuis 2 ans et demi j'ai reçu une OQTB il y a 2 ans(car ma vie conjugale n'a duré que 2 ans,puisque ma femme a quitté le foyer et a demandé le divorce). Sachant que je suis en France depuis 5 ans, je voudrais savoir si en déposant une demande de régularisation, ma requête pourrait aboutir même si le divorce n'est pas encore prononcé
Merci

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **09:11**

Bonjour

la durée de résidence de 5 ans ne suffit pas à obtenir un titre de séjour. Il vous appartient de fournir d'autres arguments (contrat de travail - enfant ...)

Restant à votre disposition